



**COMPTE-RENDU**  
**Alliance CFDT-CFTC-CGC Finances publiques**

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Ile-de-France s'est réuni le 23 mai.

**ORDRE DU JOUR**

**1/ Bilan de la formation professionnelle 2022 et vote du plan local de formation 2023 ;**

**2/ TBVS 2023 ;**

**3/ Questions diverses**

**1/ La formation professionnelle :**

**Bilan de l'année 2022**

L'Alliance CFDT-CFTC-CGC a exprimé sa satisfaction quant à l'implication de la Direction dans la formation professionnelle de ses agents sur l'année 2022. (713 agents au 31/12/2022 en effectifs réels). La transition vers l'outil SEMAFOR a été mise en oeuvre et adoptée par les agents. Cette application les place comme acteurs de leurs actions de formation et favorise ainsi leur autonomie, ce que nous saluons.

Trois sujets d'insatisfaction sont relevés dans les évaluations écrites par les agents concernant la formation professionnelle sur l'année 2022 :

- La période du stage de formation : Celle-ci est jugée trop précoce ou trop tardive selon la thématique du stage de formation ;
- Certains stages de formation sont trop théoriques et manquent de cas pratique ;
- Le format distanciel n'est pas adapté pour les stages de formation relatifs aux taxes annexes et à la fiche LICORN.

**L'Alliance CFDT-CFTC-CGC a cependant demandé une vigilance accrue quant au calendrier des formations entre octobre et décembre pour les agents arrivés dans l'année à la Direction. Le cumul de formations sur les dernières semaines de l'année rend en effet difficile la conduite des travaux pour clôturer le programme dans les délais requis.**



La DIRCOFI IDF avait accueilli au mois de mai 2022 une promotion de 63 inspecteurs stagiaires. Forte de l'expérimentation, concluante, de la création d'une brigade d'intégration (BI) en septembre 2021, la direction a fait le choix d'en créer une seconde en septembre 2022.

Un groupe de 38 inspecteurs a ainsi été réparti dans les deux brigades d'intégration afin de s'initier durant une année au métier du contrôle fiscal dans des conditions d'accompagnement accru et de formation adaptés pour un apprentissage serein de leur nouveau métier.

**L'Alliance CFDT-CFTC-CGC a salué la création de la première brigade d'intégration en 2021 et l'ajout d'une deuxième brigade en 2022, comme étant des initiatives améliorant les conditions d'installation des nouveaux agents sur des missions de contrôle fiscal.**

La DIRCOFI IDF a accueilli en septembre 2022 un nouvel apprenti, étudiant en Master 2 de Fiscalité des affaires et du patrimoine, affecté à la Division Législation et Juridique. L'ancien apprenti qui a terminé son contrat en décembre 2022, était lui aussi affecté à la Division Législation et Juridique. Enfin, une lycéenne a accompli un apprentissage au service d'accueil de la DIRCOFI jusqu'au 16/07/2022.

Concernant le devenir de ces apprentis en Master 2, l'alliance CFDT-CFTC-CGC a demandé si ces personnes passaient un concours de la DGFIP ? Ou vont-elles travailler en cabinet d'avocats fiscalistes ? La Direction a-t-elle adapté l'accès à la documentation de travail et de formation professionnelle pour les personnes en contrat d'apprentissage ?

La Direction a répondu qu'elle n'avait pas d'information sur ce point et que les apprentis signaient un engagement de confidentialité.

**Si L'Alliance CFDT-CFTC-CGC approuve l'accompagnement des étudiants dans leur découverte des métiers de la Fonction publique d'Etat, nous rappelons le caractère régalien des missions de contrôle fiscal et de la difficulté d'y intégrer des étudiants en apprentissage.**

**La nature de l'étendue des documents et méthodes de travail accessibles à ces "agents temporaires" se pose. Les documents de formation professionnelle et les stratégies de contrôle fiscal des brigades de vérification et de la Division Législation et Juridique constituent des informations privilégiées à protéger.**



## **Le plan local de formation 2023**

58 inspecteurs stagiaires ont rejoint la DIRCOFI IDF le 15 mai 2023.

Le Directeur a reconnu l'existence d'un seuil de saturation des jeunes agents en termes de contenus de formation professionnelle, d'où les efforts de la Direction des ressources humaines et du Service de la formation professionnelle pour étaler sur l'année les stages de formation interne à la DIRCOFI.

**L'Alliance CFDT-CFTC-CGC a demandé de décaler plusieurs stages de formation non indispensables pour les premiers mois des jeunes agents, afin de soulager leur calendrier chargé.**

La Direction nous a informé qu'en avril 2023, une proposition de décalage du stage ALTO 2 d'octobre 2022 à janvier 2023 avait été adoptée. Le Service de la Formation professionnelle a organisé 30 formations et 11 ateliers pour les agents BI.

**L'Alliance CFDT-CFTC-CGC a voté pour l'approbation du plan de formation professionnelle 2023.**

## **2/ TBVS 2023 :**

Le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) permet d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence.

**L'Alliance CFDT-CFTC-CGC a exprimé son inquiétude sur l'augmentation du taux d'arrêts maladie et du taux de mutation au sein de la Direction.**

Le taux de rotation des agents de la DIRCOFI IDF a augmenté par rapport aux années précédentes. (138 en 2022 contre 106 en 2021 et 123 en 2020).

Le Directeur considère qu'il est difficile d'interpréter les indicateurs. Des projets personnels, notamment familiaux, amèneraient des agents de la DIRCOFI IDF à demander une mutation pour quitter l'Ile-de-France.

**L'Alliance CFDT-CFTC-CGC a demandé à la Direction la communication de la synthèse réalisée sur les demandes de mutation en 2022 et 2023, notamment sur les destinations demandées, l'ancienneté des agents mutés et ceux ayant demandé leurs mutations Province / Directions nationales / DDFIP ;**

Les chiffres présentés par la Direction pour l'année 2022 sont les suivants : 24% de demandes de mutation vers des postes en Centrale, 47% en DDFIP et le reste en Directions nationales et spécialisées.



L'un des représentants de la Direction reconnaît que les jeunes agents qui ne se sentent pas "faits" pour le métier du contrôle fiscal déposent rapidement leur mutation.

Dix agents devraient arriver à la DIRCOFI IDF le 01/09/2023 sélectionnés à partir d'un panel de 40 candidatures.

### **3/ Questions diverses :**

#### **Evaluation de l'occupation réelle de nos locaux :**

Le Directeur considère qu'il est important que notre Direction lance sa propre évaluation de l'occupation des m<sup>2</sup> actuels dans nos locaux, afin d'anticiper tout projet de la Direction générale d'ici 2026.

#### **La faible rémunération des agents :**

**L'Alliance CFDT-CFTC-CGC a rappelé que les missions de contrôle fiscal sont valorisées par le pouvoir politique depuis le début du mois de mai, sans que toutefois les agents du contrôle ne se sentent valorisés dans notre société.**

Le gouvernement a annoncé augmenter de 25 % les contrôles fiscaux des « plus gros patrimoines » d'ici la fin du quinquennat et contrôler « tous les deux ans » les cent plus grandes capitalisations boursières, dans le cadre d'un nouveau plan de lutte contre la fraude fiscale.

Pourtant, la rémunération indiciaire actuelle des agents de la DGFIP et par conséquent de la DIRCOFI IDF ne correspond pas aux fonctions régaliennes assumées ni aux critères du marché du travail. Cette situation fragilise le niveau de vie des agents de la DGFIP, alors que la hausse des prix depuis l'été 2021 a nettement réduit le pouvoir d'achat des agents de l'Etat, sans parler des frais de logement en Ile-de-France. Le traitement versé à l'agent public doit lui permettre de tenir sa place dans la société, à la hauteur des missions assumées et de son utilité sociale.

En outre, cette question devient plus visible avec la réforme des retraites repoussant l'âge de départ à 64 ans, réforme à laquelle nous sommes opposés. Comme les autres travailleurs, les agents publics vont être actifs plus longtemps, mais sans gains de rémunération à la hauteur du niveau de qualification et des missions assumées.



D'après l'INSEE (publication du 16/02/2023), en 2021 un salarié du secteur privé gagnait 2524 euros nets par mois, (le salaire médian était de 2012 euros nets).

Le salaire net mensuel moyen dans la Fonction publique d'Etat s'élève à 1820 € pour les moins de 30 ans et à 2250 € de 30 à 39 ans, ce qui est largement en dessous de la moyenne du privé (données publiées par l'INSEE, 17/05/2023).

**En conclusion, travailler ensemble sur le rattrapage du pouvoir d'achat perdu en 20 ans nous apparaît comme une priorité pour 2023. L'Alliance CFDT-CFTC-CGC a demandé à ce que la Direction fasse remonter ce constat à la DG.**

#### **Les objectifs des jeunes agents vérificateurs :**

**Les jeunes agents arrivant à la DIRCOFI sur un poste de vérification ont un objectif de 5 dossiers à "sortir" la première année, puis 13,25 dossiers l'année suivante.**

Ce passage de 5 à 13,25 dossiers en un an est ambitieux et constitue une charge importante sur les épaules de jeunes agents. Couplée à la faible rémunération, cette situation est source de mal-être professionnel.

Certains agents discutent de projets de mutations et en font la demande dès la deuxième année de séjour à la Dircofi, ce qui n'est pas un bon signal.

**En conséquence, L'Alliance CFDT-CFTC-CGC propose que la Direction s'inspire de la pratique de la DVNI et réfléchisse à réduire l'objectif de 13,25 dossiers à 9 dossiers pour la deuxième année de séjour.**

Le Directeur a répondu en rappelant qu'un dialogue est mené avec les chefs de brigade pour échanger sur les difficultés des dossiers. L'objectif annuel de 13,25 dossiers est tenable pour les agents si les dossiers sont équilibrés par le chef de brigade en termes de difficultés techniques et d'étendue des investigations à mener.

Le prochain CSA est prévu le 20 juin.